

Avis d'Attribution **Relance de 08 lots – CARRE GAUGUIN – Rue des Cygnes – Langueux** **Langueux 4+2 – P3**

Département de publication : 22

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

TERRE & BAIE HABITAT
17 rue Parmentier BP 405
22004 Saint Brieuc Cedex 1

OBJET DU MARCHÉ

Construction de 4 logements collectifs (site A) et 2 maisons individuelles (site B) - LANGUEUX. Marché de travaux sur 2 sites distincts : Site A : Résidence les maraîchers " Le Carré GAUGUIN" - 3, rue Stéphane Hessel à Langueux - alloti en 13 lots distincts Site B : Le clos des oiseaux - 41 et 41 bis rue des cygnes à Langueux - alloti en 13 lots distincts

PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES LOT(S)

Numéro de marché ou du lot :4-A - SITE A - Couverture métallique - Bardage métallique.
Infructueux
Numéro de marché ou du lot :4-B - SITE B - Couverture métallique - Bardage métallique.
Sans suite

Numéro de marché ou du lot :5-A - SITE A - Etanchéité.
Attribué pour un montant de :21750.00 euros
Titulaire :SMAC /22190 PLERIN

Numéro de marché ou du lot :5-B - SITE B - Etanchéité.
Attribué pour un montant de :14000.00 euros
Titulaire : SMAC /22190 PLERIN

Numéro de marché ou du lot :7-A - Site A - Menuiseries Int - Escaliers bois.
Attribué pour un montant de :17200.00 euros
Titulaire :Jacky LE CAM/Rue Charles Freycinet
22950 Trégueux

Numéro de marché ou du lot :7-B - Site B - Menuiseries Int - Escaliers bois.
Attribué pour un montant de 9000.00 euros
Titulaire :Jacky LE CAM/Rue Charles Freycinet
22950 Trégueux

Numéro de marché ou du lot :13- - Site A - Electricité Cfo-Cfa - Photovoltaïque.
Attribué pour un montant de :33716.30 euros
Titulaire :CPSE/LE COLOMBIER
22400 Planguenoual

Numéro de marché ou du lot :13B - Site B - Electricité Cfo-Cfa - Photovoltaïque.
Attribué pour un montant de :9735.40 euros
Titulaire :CPSE/LE COLOMBIER
22400 Planguenoual

AUTRES INFORMATIONS

Date d'attribution du marché :06/01/2017

Nombre total d'offres reçues :15

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication :120117